

Marchés publics

Réponses aux questions posées par les candidats

Marché : *GEST314 – Maintenance des installations de CVC des sites de l'EFS Grand Est.*

Etablissement français du sang Grand Est
Direction des achats, des approvisionnements et de l'Immobilier

Date : 09/09/2026

Dans le cadre de la consultation citée en référence, des candidats ont adressé à l'EFS des demandes de renseignements complémentaires.
En conséquence, veuillez trouver ci-après les réponses aux questions posées.

Réponses aux questions:

QUESTION 1

Filtres : pourriez-vous nous transmettre un listing des filtres concernés, ainsi que les quantités à prévoir sur une année pour l'ensemble des équipements du marché (d'après expérience de ces dernières années)?

Réponse 1

Les changements de filtres se font en fonction des préconisations constructeur, de l'état des filtres (nettoyage, lavage...), et du niveau de salissure attendu selon l'activité des locaux.

Pour le lot 1, un créneau de visite supplémentaire, permettant aux candidats d'inventorier les filtres est programmé le lundi 14/09 de 10h à 12h.

Pour le lot 3, il est historiquement utilisé une bobine de filtre média.

Nous ne disposons pas d'autres informations.

Certains filtres ont été retirés de la liste des équipements, se reporter à la trame de réponse mise à jour.

QUESTION 2

Diffuseurs et bouches : pourriez-vous nous communiquer, à titre indicatif, le nombre de diffuseurs et de bouches concernés par les opérations de nettoyage ?

Réponse 2

La Trame de réponse a été mis à jour avec le nombre de points de mesure sur les lots 1 et 2.

Pas de modifications pour les lots 3 à 5.

QUESTION 3

Mesures de débit : pourriez-vous également nous préciser le nombre de diffuseurs soumis à des mesures de débit contractuelles ?

Réponse 3

Idem réponse 21

QUESTION 4

Conduite des installations : le CCTP faisant référence à la conduite des installations, devons-nous prévoir une présence ou un passage hebdomadaire sur site dans le cadre de cette prestation ?

Réponse 4

Il s'agit d'un élément technique de l'offre dont il revient au candidat de déterminer la pertinence.

QUESTION 5

Traitement d'eau : afin d'estimer les besoins en produits de traitement, pourriez-vous nous communiquer, si disponibles, les consommations annuelles moyennes constatées ?

Réponse 5

Le site de Strasbourg consomme en moyenne annuellement un bidon de 25l de produit de traitement.

Le site de Nancy-Lobau consomme annuellement environ 10l de produit de traitement.

QUESTION 6

*Prestations P3 : afin de pouvoir chiffrer ce poste de manière pertinente, nous aurions besoin, a minima, de connaître l'année de mise en service ou l'âge des équipements concernés.
Ces informations nous permettront de définir précisément les moyens humains, matériels et produits nécessaires et ainsi de proposer une offre au plus proche des prestations attendues dans le cadre du marché.*

Réponse 6

La liste des équipements concernés par le P3 a été mise à jour.

De manière générale, les VRV, Groupes d'Eau Glacée et tout équipement dont la valeur à neuf est supérieure à 10 000,00 €HT ne sont pas concernés par la garantie P3.

QUESTION 7

1) Pouvez-vous svp nous fournir :

- Listing complet des filtres à remplacer
- Les 2 derniers rapports d'équilibrage des réseaux hydrauliques réalisés
- Les 2 derniers rapports de mesures de débits des CTA et des bouches réalisées.
- Annexe 1 (document mentionné dans le CCTP et absent du téléchargement)
- Marque, modèle et numéro de série des humidificateurs

Réponse 7

Pour les filtres se reporter à la réponse 1.

Nous ne disposons pas de ces rapports. Un rééquilibrage de réseaux est à prévoir (notamment Nancy).

Les rapports de mesure des débits des CTA et bouches est joint.

L'annexe 1 mentionnée est le document BPU-Trame de réponse.

Une photo des plaques signalétiques des différents humidificateurs est jointe.

QUESTION 8

Pouvez-vous confirmer que seulement 4 bouches de ventilation sont provisionnées (BPU). Avenant pour le reste des bouches ? Ou devons-nous modifier la quantité en fonction des éléments que vous allez nous transmettre en complément ?

Réponse 8

Il s'agit d'une erreur, voir modifications.

QUESTION 9

Lors de la visite vous avez mentionné que le remplacement des filtres absolus dans les labos était exclu, or ils sont bien présents dans le BPU. Doit-on les chiffrer ou non ?

Réponse 9

Ces filtres sont exclus (ne concerne que le lot 1). Voir modifications.

QUESTION 10

Pouvez-vous nous transmettre le dernier PPI 2025 (plan pluriannuel d'investissement)

Réponse 10

Ce document n'est pas communicable.

QUESTION 11

Bonjour, Suite à la visite réalisée dans le cadre de la consultation EFS GEST314 – Lot 3 Nancy / Metz, pourriez-vous nous transmettre les éléments complémentaires suivants afin de finaliser notre chiffrage :

- l'historique des pannes et remplacements sur les 3 dernières années ;
 - le nombre d'interventions curatives réalisées sur la dernière année ;
 - les modalités de l'astreinte et, si possible, le nombre moyen d'urgences par an ;
 - le détail précis des prestations comprises en P2 et P3 ;
- la confirmation de la prise en charge des contrôles réglementaires et frigorifiques ;

Réponse 11

Cela représente un nombre de données considérables dont nous ne disposons pas. Il faut s'attendre à un volume correspondant à un bâtiment de cette taille et abritant ce type d'activités.

L'astreinte proposée doit répondre aux exigences du marché. Le candidat détaillera l'organisation de son service d'astreinte.

Le descriptif des prestations attendues au titre du P2 et P3 est donné dans le CCTP.

Les contrôles règlementaires et frigorifiques doivent être pris en charge.

QUESTION 12

Pour le site de Chaumont la maintenance des aérothermes à eau nécessite une manutention particulière (type nacelle ?)

Réponse 12

Non, les aérothermes sont accessibles.

QUESTION 13

Bonjour, quels sont vos exigences en terme de nombre de visite sur les climatisations, groupes extérieur et intérieur, CTA et production ECS ?

Réponse 13

Conformément aux dispositions du CCTP, et notamment au point 3.1 Prescriptions générales : « [...] Dans son offre technique le candidat précisera ses gammes de maintenance et les périodicités conformes à minima aux préconisations constructeur, pour tous les équipements listés en annexe 1. Il fournira dans son mémoire technique un exemple de planning de maintenance. »

Historique des modifications		
Document concerné	Avant modification	Après modification
3.9.4 CCTP	La fourniture des filtres de traitement d'air est à la charge du Titulaire du présent marché, imputation P2. Cela concerne les filtres positionnés en CTA et en terminaux sur bouches ou cassettes. La Main d'œuvre nécessaire à ces opérations de remplacement est imputée au titre du P2	La fourniture des filtres de traitement d'air est à la charge du Titulaire du présent marché, imputation P2. Cela concerne les filtres positionnés en CTA et en terminaux sur bouches ou cassettes. Les changements de filtres se font en fonction des préconisations constructeur, de l'état des filtres (nettoyage, lavage...), et du niveau de salissure attendu selon l'activité des locaux. Les filtres absolus ne sont pas concernés. Se reporter à la liste des équipements. La Main d'œuvre nécessaire à ces opérations de remplacement est imputée au titre du P2
GEST314_BPU_TRAME DE_REPONSE (onglet 2 – trame de réponse lot 1)		Lignes rouges = suppression Lignes vertes = modification
3.10.1 CCTP	Les équipements décrits en annexe 1 du CCTP (y compris installations techniques CTA, aérothermes...) font l'objet d'une redevance P3. Sont également compris l'ensemble des canalisations hydrauliques et des matériels électriques.	Les équipements décrits en annexe 1 du CCTP (y compris installations techniques CTA, aérothermes...) font l'objet d'une redevance P3. Sont également compris l'ensemble des canalisations hydrauliques et des matériels électriques. Les équipements suivants ne sont pas concernés par la garantie P3 : les VRV, groupes d'eau glacée (GEG) et tout équipement dont la valeur à neuf est supérieure à 10 000,00 €HT.
1.10.2 Règlement de la Consultation	Coût global de l'offre, apprécié sur la durée maximale du marché, calculé à partir du BPU intégrant notamment les redevances P2 et	Coût global de l'offre, apprécié sur la durée maximale du marché, calculé à partir du BPU intégrant notamment les redevances P2 et P3.
2.4 Règlement de la Consultation	<u>Plage de visites autorisées :</u> Site de Nancy-Lobau : Lundi 31 août 2026 à 10h-12h Vendredi 4 Septembre de 10h-12h.	<u>Plage de visites autorisées :</u> Site de Nancy-Lobau : Lundi 31 août 2026 à 10h-12h Vendredi 4 Septembre de 10h-12h.



	• Site de Strasbourg-Spielmann : Lundi 31 août 2026 à 10h-12h Vendredi 4 Septembre de 10h-12h.	• Site de Strasbourg-Spielmann : Lundi 31 août 2026 à 10h-12h Vendredi 4 Septembre de 10h-12h.  Lundi 14 Septembre de 10h à 12h
--	--	---